



DOSSIER D'INSCRIPTION 2017-2018
AU CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« Moniteur de Tir sportif »



Le CQP permet de **travailler à temps partiel (360 heures maximum de face à face pédagogique par an) contre rémunération** au sein d'une structure proposant l'activité Tir sportif.

La formation est réservée aux licencié(e)s FFTir.

La durée de la formation en alternance s'élève à 200 heures (hors allègements possibles) dont 50 heures en situation professionnelle (club, comité, ligue) sur la saison sportive 2017-2018.

Les frais d'inscription sont fixés à 20 €, payables à l'inscription. Ces frais sont conservés en cas de désistement.

Le coût global des frais pédagogiques de la formation y compris avec l'alternance, pour les candidats suivant le cursus dans son ensemble est fixé à :

- **1 600 €** pour les personnes prises en charge par les OPCA,
- **1 225 €** pour les financements individuels,
- **875 €** pour les demandeurs d'emploi et sportifs de haut niveau.

Le stage de positionnement permettra d'établir le Plan individualisé de formation (PIF). Dans ce cadre, des allègements de formation peuvent être envisagés, ce qui entraînera une diminution du coût.

Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des stagiaires.

AIDES AU FINANCEMENT DE LA FORMATION

Selon la situation du stagiaire avant l'entrée en formation (inscrit ou non comme demandeur d'emploi, en situation de DIF...), la prise en charge des frais pédagogiques, ainsi que les autres frais peuvent être pris en charge par des organismes financeurs :

- OPCA (Unifformation)
- collectivités territoriales (se renseigner auprès de sa commune, son département, sa région),
- l'aide directe de son club ou de sa ligue selon leurs propres modalités d'aides.

Le coût de la formation restant à la charge du stagiaire peut être considérablement diminué.

Il est conseillé de faire les démarches nécessaires auprès des organismes financeurs plus de trois mois avant le début des formations, sinon les dossiers ne sont pas recevables.

À l'entrée en formation, le candidat au CQP « Moniteur de Tir sportif » doit répondre aux exigences :

- avoir dix-huit ans au jour de l'inscription,
- être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...),
- présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du Tir sportif de moins-de trois mois,
- être titulaire du Carnet de tir en cours de validité,
- avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole de Tir sportif, de 150 heures au cours de deux saisons sportives attestées par le président de club,
- posséder un niveau départemental de pratique en tir réalisé au cours des dix dernières années et lors de championnats officiels (ancienne SEC ou Gestion sportive). Le niveau de pratique correspond à la réalisation d'un score minimal au regard du tableau établi par la FFTir.

| | JF ou D1 | JG ou S1 | D2 | S2 | S3 |
|----------------------------|---|-----------------------|--------------------|--------------------|-----------------------|
| Carabine 10 m | 340/ 352,00 | 530/ 553,00 | 330/ 340,00 | 520/ 540,00 | 510/ 525,00 |
| Carabine 60 BC 50 m | 540/ 565,00 | 555/ 580,00 | 530/ 555,00 | 545/ 570,00 | 535/ 560,00 |
| Carabine 50 m 3 positions | 510 | 1060 | 500 | 510 | 500 |
| Pistolet 10 m | 330 | 525 | 320 | 515 | 505 |
| Pistolet 25 m (ou PC 25 m) | 500 | 525 | 490 | 515 | 505 |
| Pistolet 50 m | | 485 | | 475 | 465 |
| Pistolet vitesse 25 m | | 515 | | 505 | |
| Cible mobile 10 m | 270 | 450 | | 440 | |
| Skeet et Fosse olympique | 50/100 | 60/100 | | 55/100 | |
| Double trap | 40/100 | 50/100 | | 45/100 | |
| Disciplines hors ISSF | Réaliser les points de qualification au championnat de France | | | | |

Nota : le niveau de pratique est justifié par la production d'une attestation éditée par le président du comité départemental ou par le Responsable formation de ligue (RFL).

- attester des compétences décrites ci-dessous :
 - organiser la sécurité de la pratique,
 - transmettre les bases techniques du Tir sportif.

Le Brevet fédéral d'initiateur de club permet d'attester de ces compétences.

La vérification de ces compétences se fait par une mise en situation et un entretien, au sein du centre de formation.

La mise en situation correspond au passage d'un test technique, niveau cible de couleur jaune défini par la Fédération Française de Tir, à partir d'une démonstration de gestes techniques et d'un questionnaire portant sur les aspects de la sécurité et de la technique de la pratique.

Elle sera suivie d'un entretien de 15 minutes.

L'organisme de formation vérifie et atteste des exigences préalables d'entrée en formation.

ATTENTION :

Le candidat doit renvoyer son dossier d'inscription accompagné de toutes les pièces justificatives correspondantes à ces exigences préalables.

FORMATION EN ALTERNANCE

Le stagiaire doit remplir, à l'entrée en formation, les conditions suivantes :

- avoir une structure d'accueil support de l'alternance,
- avoir un tuteur pour assurer son suivi au sein de la structure d'accueil et la relation avec la fédération, centre de la formation.

Le tuteur doit justifier d'une expérience de deux ans dans une qualification en rapport avec l'objectif de professionnalisation visé.

CALENDRIER CQP 2017 – 2018

| Modules | Dates prévisionnelles | Lieux |
|--|---------------------------|-----------------------------|
| Clôture des inscriptions | 28 juillet 2017 | Secrétariat formation FFTIR |
| Sélection et positionnement des stagiaires | 19 et 20 septembre 2017 | CREPS Bordeaux |
| Module n° 1 pour tous les stagiaires | Du 13 au 17 novembre 2017 | CREPS Bordeaux |
| Module n° 2 pour les stagiaires n'ayant pas le BFE1 | Du 15 au 19 janvier 2018 | CREPS Bordeaux |
| Module n° 3 pour tous les stagiaires | Du 12 au 16 mars 2018 | CREPS Bordeaux |
| Module n° 4 pour les stagiaires n'ayant pas le BFE1 | Du 14 au 18 mai 2018 | CREPS Bordeaux |
| Certifications | 12 et 13 juin 2018 | CREPS Bordeaux |

Les dossiers d'inscription sont à retourner, au plus tard le 28 juillet 2017, à l'adresse suivante :

Fédération Française de Tir, Annick Collignon, 38 rue Brunel – 75017 Paris

acollignon@fftir.org – 01.58.05.45.18



DOSSIER D'INSCRIPTION
CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
« Moniteur de Tir sportif »



Cible

Plateau

1- État civil

Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

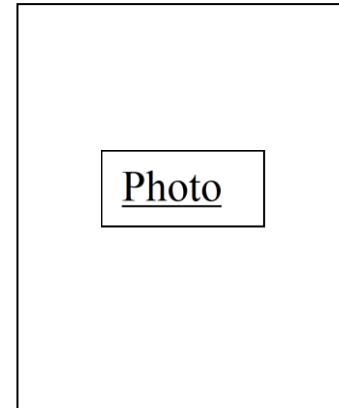
Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :



Tél. domicile :

Tél. portable :

Courriel :

Situation familiale :

Célibataire Marié(e) Autre : précisez

2- Situation à l'entrée en formation

Renseignements concernant votre niveau de formation

Dernière classe suivie

3^e, CAP, BEP

2nde, 1^{re}, Terminale

1^{re} ou 2^e année DUT, BTS

Licence, master 1 ou 2, DESS, DEA et +

Diplôme le plus élevé obtenu

Aucun

BEPC

BEP – CAP

BAC général

Bac techno ou pro

DEUD, DUT, BTS

Bac + 3 ou plus

Renseignements sportifs

Club : Ligue :

N° de club :

N° de licence :

Nom du tuteur chargé du suivi de votre formation :

Êtes-vous SHN ? oui non

(Sportif de Haut Niveau inscrit sur la liste ministérielle)

Diplômes fédéraux déjà obtenus :

BFA BFI BFE1 BFE

☞ • *Cochez les cases qui correspondent à votre situation*

☞ • *Joindre les photocopies des différents diplômes obtenus*

3- Situation Professionnelle

Vous êtes demandeur(resse) d'emploi oui non

Inscrit(e) au pôle emploi oui non

Bénéficiaire du RSA oui non

Bénéficiaire de l'ARE oui non

(Allocation de retour à l'emploi)

Date de fin de droits :

Vous êtes salarié(e) oui non

Profession :

Type de contrat :

Date de début : Date de fin :

Nom, raison sociale et adresse de l'employeur

.....

.....

.....

☞ • *Vous devez avoir l'accord de votre employeur pour suivre la formation*

☞ • Joindre une attestation d'autorisation avec signature et cachet de l'employeur

Vous êtes étudiant(e) oui non

☞ Joindre une photocopie de la carte d'étudiant

Vous êtes dans une autre situation oui non

Travailleur indépendant Congés parental Autre

Si autre, précisez

Avez-vous un projet professionnel avec le CQP oui non

Si oui, précisez lequel

.....
.....
.....
.....
.....

4 -Financement de la formation

Vous effectuez la formation dans le cadre

- d'un CIF (congé individuel de formation) oui non

- d'un contrat de professionnalisation oui non

- vous bénéficiez d'une aide du conseil régional oui non

- vous êtes pris(e) en charge par un club oui non

Si oui, tout en partie

- vous prenez en charge votre formation oui non

Autre :

À titre individuel :

☞ • Joindre la photocopie des dossiers ou des attestations de prise en charge : FONGECIF, OPCA, conseil régional, clubs, comités départementaux, ligues

☞ **Date limite d'inscription : 28 juillet 2017**

Tarifs de la formation : (formation, tutorat et certification)

- **frais d'inscription : 20 € (non remboursables)**

- **coût de la formation :**
 - avec prise en charge par un OPCA : **1 600 €**
 - sans prise en charge par un OPCA : **1 225 €**
 - demandeur d'emploi et sportif de haut niveau : **875 €**

Restauration possible sur place : repas à l'unité : 8 € 50, tarif 2017 susceptible de modifications en 2018 – Carte bleue acceptée.

Hébergement : aucune possibilité au CREPS de Bordeaux, hôtel à proximité (Villenave d'Ornon) : Formule 1, Star hôtel, B&B...

Les frais pédagogiques seront perçus sur facturation de la fédération. En fonction des possibilités des candidats le règlement pourra se faire en une ou plusieurs fois.

Je vous adresse, en règlement des frais administratifs et de traitement des dossiers, un chèque de **20 €**, libellé à l'ordre de la **Fédération Française de Tir**.

Je, soussigné(e),

déclare sur l'honneur que :

1. j'ai pris connaissance des conditions d'inscription liées à la formation,
2. les renseignements fournis dans mon dossier d'inscription sont sincères et véritables.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1,313-3,433-19,441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à

Le

Signature du candidat

Pour valoir ce que de droit



RÉCAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION

- Chèque inscription
- Dossier d'inscription signé
- Carte d'identité recto verso
- Certificat médical de moins de 3 mois
- Attestation PSC1
- Carnet de tir en cours de validité
- Attestation d'encadrement bénévole de 150 h signée par le président de club
- Attestation score signé par le RFL ou le Président du comité départemental

Pièces à joindre si vous êtes titulaire des diplômes correspondants :

Photocopie diplôme Brevet fédéral d'entraîneur 1^{er} degré

Photocopie diplôme Brevet fédéral initiateur de club